

Paris, le 7 juin 2017

## Colloque Santé

### L'accès à la santé au cœur des préoccupations de l'Association des Maires d'Ile-de-France

Victime de la désertification médicale, la région francilienne est particulièrement touchée par les enjeux liés à la santé. Entre 2007 et 2015, 1835 médecins ont quitté l'Ile-de-France. Par ailleurs, le vieillissement et la précarisation des populations engendrent une augmentation des besoins et ne présagent pas une amélioration de la situation dans les années à venir.

Compétence non-obligatoire des communes, l'implication des Maires dans le domaine de la santé témoigne de leur volonté de répondre à l'ensemble des besoins de la population. Ainsi, le 1<sup>er</sup> juin dernier, l'Association des Maires d'Ile-de-France a organisé un colloque portant sur « Les Maires et l'accès à la santé » au Conseil régional d'Ile-de-France. Réunissant élus locaux et experts, il a permis d'identifier différentes mesures qui favoriseront la réduction des inégalités d'accès à la santé.

- **Inclure la santé dans l'ensemble des politiques publiques**

Parler d'accès à la santé implique de définir la situation géographique et structurelle de l'Ile-de-France. Comme l'a présenté Isabelle Grémy, Directrice de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS), l'Ile-de-France possède des caractéristiques environnementales et urbaines propres : une urbanisation dense avec des impacts sur la pollution atmosphérique, un habitat ancien et dégradé, la présence de zones aéroportuaires engendrant pollutions sonore et de l'air. Sur les plans démographique et social, les inégalités sont visibles entre les départements aussi bien en termes de richesses, que de pathologies. La région francilienne dispose du triste record du nombre d'habitants touchés par le VIH et la tuberculose. Ainsi, développer simplement l'accès aux soins à travers les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP), par exemple, ne suffit plus. « *La santé est un état de complet bien-être physique mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* » affirmait d'ailleurs l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) dans le préambule de sa constitution de 1946.

C'est pourquoi les Maires élargissent leur champ d'action et s'approprient les liens existants entre santé, aménagement et organisation sociale des territoires. Yorghos Remvikos, professeur en santé environnementale, rappelle que « *l'environnement est responsable de 20% des problèmes de santé* ». Ils prennent en considération l'impact de l'environnement dans l'établissement des politiques publiques.

- **Aller vers davantage de territorialisation, gage de plus d'efficience**

Face aux demandes croissantes des populations, les Maires souhaitent davantage de territorialisation, ce qui s'est, en partie, traduit par la récente création des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT), gage de plus d'efficience pour assurer l'accès à la santé de tous. « *La territorialisation est une chance pour la santé publique, une chance pour la prévention* » explique Emmanuel Vigneron, professeur à l'université de Montpellier. La



territorialisation va de pair avec la démocratie sanitaire. Le territoire est le lieu de l'expression de la citoyenneté dans ces questions de santé. « *Favoriser l'expression de la démocratie sanitaire, c'est pousser l'hôpital et les professionnels de santé à plus d'ouverture sur leur territoire.* » indique le professeur. Source d'économies, les GHT sont avant tout un moyen essentiel pour lutter contre les inégalités et les disparités de santé, d'offres et de consommation des soins.

- **Associer les élus dans la gouvernance, en passant par les Contrats Locaux de santé**

Si la territorialisation est inévitable pour suivre qualitativement les patients, elle doit impliquer les Maires dans la gouvernance des différents dispositifs. Selon Laurent El Ghazi, Conseiller municipal et référent de la Commission Santé de l'AMIF, « *la ville fabrique ou ne fabrique pas de la santé* », ainsi omettre les élus dans les instances gouvernantes reviendrait à couper les habitants d'un accès aux soins. Dans le cadre du projet local de santé, les Maires doivent être davantage impliqués dans la gouvernance locale des politiques de santé en passant par les Contrats Locaux de Santé (CLS). « *Nous devons nous battre pour que toutes les villes aient un CLS* » affirme Laurent El Ghazi. « *Avec le CLS, on reconnaît la compétence réglementaire partagée avec l'Agence Régionale de Santé, qui aujourd'hui n'est pas dans la loi.* ». L'AMIF demande à ce que l'ARS accompagne les villes en incluant véritablement les élus dans la gouvernance et leur attribuant des financements pérennes pour monter les projets de santé nécessaires au bien-être des habitants.

- **Exiger un accompagnement des Maires de la part de l'Etat**

Face à un besoin croissant des populations en matière de santé, les élus locaux doivent faire preuve d'ingéniosité pour mener une politique publique efficace. Jouant un rôle essentiel dans les actions de prévention par sa connaissance fine du territoire, le Maire peut également agir sur les déterminants sociaux de la santé grâce à ses compétences réglementaires et sa capacité de mobilisation des services municipaux, des institutions et des partenaires extérieurs. Si les collectivités ne manquent pas de dynamisme et mettent en place de nouvelles structures, elles restent démunies face aux manques de financement et à l'absence de professionnels de santé sur le territoire. « *80% des médecins diplômés ne restent pas en Seine-Saint-Denis. Tout ce qu'on a fait jusqu'à présent n'a pas permis l'amélioration des soins* » rappelle Ludovic Toro, Maire de Coubron. « *Si on crée des MSP, nous allons prendre des médecins qui vont manquer sur d'autres territoires. Nous déplaçons le problème* ». Ludovic Toro estime que c'est bien au Ministère de la Santé de régler la question de l'accès à la santé des habitants. L'AMIF demande à l'Etat de prendre ses responsabilités, en particulier en augmentant de manière significative le *numerus clausus* dans les facultés de médecine, car sans cela il sera impossible de mettre fin au problème de la désertification médicale.

L'AMIF souhaite que le gouvernement nouvellement élu prenne en considération le rôle croissant des élus locaux en matière de santé et sollicite, dans ce cadre, une rencontre pour présenter ses préconisations.

**Contact presse :**

Ludivine VANTHOURNOUT  
lvanthournout@amif.asso.fr - 07 62 34 00 05